



Chardonne, le 22 août 2022

Municipalité de Chardonne



Préavis n° 09/2022-2023 relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 39'500.- pour l'amélioration du réseau d'eau potable et de la défense incendie entre le chemin de l'Union et le chemin de la Fontaine à Jongny

Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande **de crédit de réalisation** pour l'amélioration du réseau d'eau potable et de la défense incendie entre le chemin de l'Union et le chemin de la Fontaine à Jongny.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le Service Intercommunal de Gestion (ci-après SIGE) se charge du traitement des eaux usées et de la distribution en eau potable pour la majorité des communes de la Riviera dont la commune de Chardonne.

Dans le but d'améliorer le réseau de distribution d'eau potable et la défense incendie, le SIGE prévoit la réalisation d'un nouveau bouclage entre le chemin de l'Union et le chemin de la Fontaine à Jongny (via la route de Châtel-St-Denis et le chemin de la Forge).

Cette nouvelle conduite en PE Ø200mm (polyéthylène) sera mise en service sur une longueur d'environ 300m. Chaque branchement privé sera également repris jusqu'en limite du domaine public.

Selon la convention du 16 avril 2004 signée entre le SIGE et les communes, la participation financière communale s'élève, pour ce genre de travaux, à 50% des coûts des travaux de génie civil. Cette participation est due à l'augmentation de la capacité de défense incendie ne répondant actuellement plus aux exigences de l'ECA. Les coûts de l'appareillage sont pris en charge par le SIGE à 100%.

De plus, dans le cas précis, ce nouveau bouclage profitera à la commune de Chardonne mais également à la commune de Jongny. Cette augmentation de capacité sera favorable à la borne hydrante (BH) n° 3105 située sur la commune de Chardonne et aux BH n°s 5005, 5006 et 5009 situées sur la commune de Jongny.

De ce fait, les coûts de la participation publique aux travaux de génie civil seront répartis entre les communes de Chardonne et de Jongny, en fonction du nombre de bâtiments bénéficiaires.

Sur total de 35 bâtiments, 13 se situent sur la commune de Chardonne et 22 sur la commune de Jongny, soit la répartition des coûts suivantes : 37% pour la commune de Chardonne et 63% pour la commune de Jongny.

Cette répartition des coûts a été validée par chaque Municipalité et une demande de crédit a été déposée également auprès du conseil communal de Jongny.

La commune de Jongny réalisera des travaux complémentaires en même temps que les travaux du SIGE. Elle remplacera des collecteurs des eaux claires et usées, puis réfectionnera un tronçon de la route de Châtel-St-Denis. Elle sera la commune pilote de ce projet, elle paiera l'entier des coûts des travaux et refacturera à la commune de Chardonne le montant de sa participation financière, sur la base de la facture finale de l'entreprise.

Pour terminer, ces travaux seront subventionnés par l'ECA, un dossier leur sera envoyé avant le début des travaux (taux de subventionnement estimé à 10% du coût de la part communale)

SITUATION GENERALE



PLANIFICATION PRÉVISIONNELLE

D'entente entre les différentes parties (Bureau Technique Intercommunal (BTI), SIGE, MCR & Associés Sàrl,...), la planification prévisionnelle suivante peut être donnée :

- | | |
|--|------------------|
| • Vote du préavis par le Conseil communal de Jongny | Octobre 2022 |
| • Vote du préavis par le Conseil communal de Chardonne | Décembre 2022 |
| • Début des travaux communaux Jongny | Novembre 2022 |
| • Début des travaux bouclage SIGE | Fin janvier 2023 |
| • Durée approximative des travaux | ~ 4 mois |

COÛTS

Le devis général a été établi sur la base d'un appel d'offres public en procédure sur invitation concernant les travaux de génie civil, conformément à la législation sur les marchés publics (LVPM).

Les critères d'adjudication ainsi que leurs coefficients de pondération (exprimés en %) retenus pour l'évaluation des offres sont les suivants :

	Critères	Coefficient
1	Prix d'achat et prix d'utilisation	65%
2	Mesures en faveur du développement durable	5%
3	Méthodologie et planification	20%
4	Références	10%

Après analyse des cinq offres reçues, le coût des travaux présenté se base sur l'offre économiquement la plus avantageuse (arrondi) et ne concerne que la participation de la commune de Chardonne. Ce marché sera adjugé à l'entreprise Grisoni-Zaugg SA à Saint-Légier - La Chiésaz, sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le conseil communal.

Travaux de génie civil

- Participation publique au projet SIGE	CHF	33'300.-
- Divers et imprévus 10%	CHF	3'330.-

Total des travaux **HT CHF 36'630.-**

TVA au taux de 7.7 % arrondi **CHF 2'870.-**

MONTANT TOTAL TTC CHF 39'500.-

Estimation des conséquences du projet sur le budget communal annuel :

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

Années	2022	2023	2024	2025 et ss
Charges d'intérêt	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissement	0.00	0.00	0.00	0.00

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chardonne

- vu le préavis n° 09/2022-2023 du 22 août 2022 relatif à la demande de crédit de réalisation de CHF 39'500.- pour l'amélioration du réseau d'eau potable et de la défense incendie entre le chemin de l'Union et le chemin de la Fontaine à Jongny,
- ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'amélioration du réseau d'eau potable et de la défense incendie entre le chemin de l'Union et le chemin de la Fontaine à Jongny,
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 39'500.00 à amortir par prélèvement d'un montant de CHF 39'500.00 sur la réserve portée au bilan sous no 9282.04 « Fonds de réserve assainiss. EC-EU»,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie jusqu'à un montant maximum de CHF 39'500.00.
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Neyroud



L. Hondzo

Municipal délégué : M. Yves Genton

Annexes : 1 plan du projet
1 extrait Cartoriviera des bâtiments bénéficiaires sur les communes



INGENIEURS CIVILS
Monnard - Charotton - Rossier
MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 4B - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.68.74
www.mcr-ingenieurs-civils.ch
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS
Sans échelle
date 08.07.2022
dess. RG
Vers. V1
20.76.39-08.03

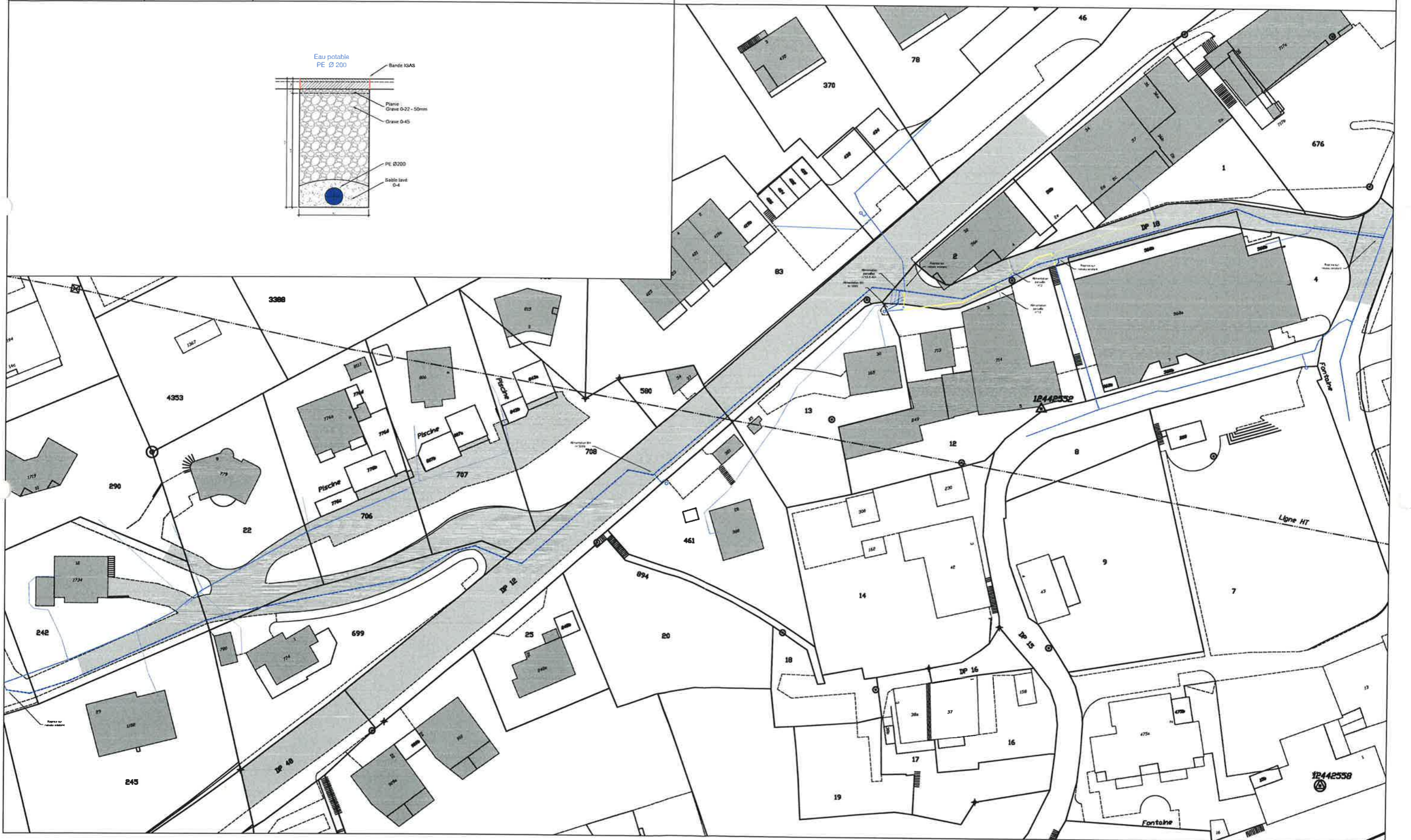
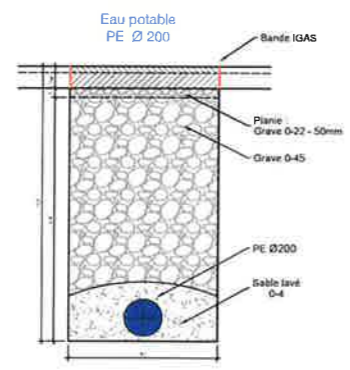
Commune de Jongny
Chemin de l'Union - RC 744 - Chemin de la Froge
Plan de canalisations - Projet SIGE

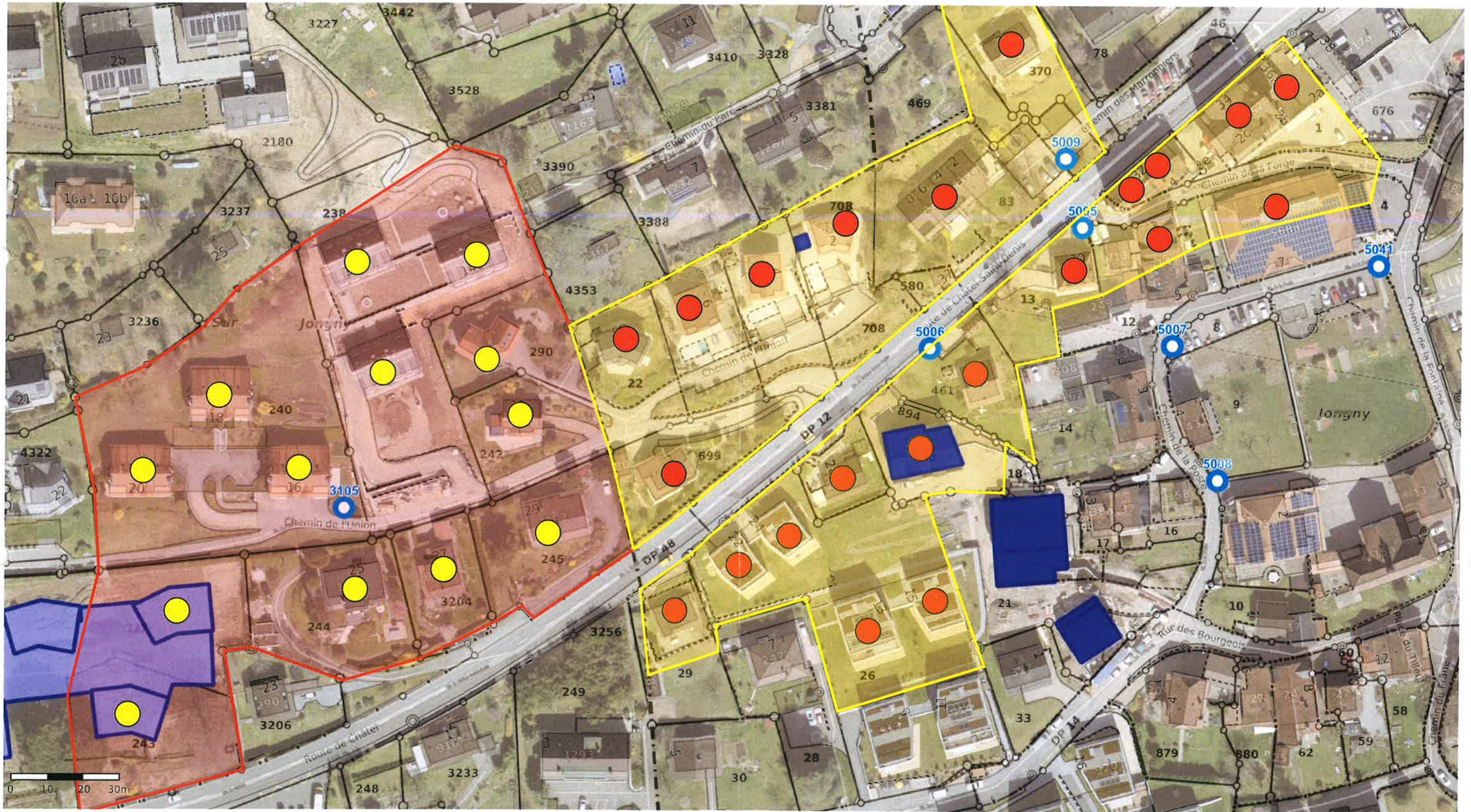
INFRASTRUCTURES PROJETEES

— Eau potable - SIGE

INFRASTRUCTURES EXISTANTES

— Eau potable - SIGE





Echelle : 1:1'000
 Coordonnées : 2'553'980 / 1'147'608
 Date d'impression : 07.07.2022